

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE BEYREN-LES-SIERCK

SEANCE DU 6 mars 2020

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
11	11	11

L'an deux mille vingt le 6 mars, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur REICHER Emile, Maire

LISTE DES PRESENTS :

REICHER Emile
MARQUET Bénédicte
BRUN Laure
GUINDT Philippe

IMMER Alain
KLEIN Grégory
VALANCE Bénédicte
ROCH Laurent

SIVÉC Jean
LEROY Sandrine
VIEIRA Christophe

LISTE DES ABSENTS :

Objet : 2020 - 466 Projet RENOV & BUILD rue de Sierck - Mise à disposition du domaine public

Monsieur le Maire, expose les faits. La société RENOV'&BUILD porte un projet de réalisation d'un immeuble collectif de 25 logements sur le territoire de la Commune, et plus précisément sur les parcelles cadastrées section 20 n°73, 29, 30, 31, 32, 101, 102, et 103. Dans ce cadre, il lui appartient d'une part de réaliser un nombre d'emplacement de stationnement correspondant à 1 place pour 1 logement, soit 25 places, et d'autre part, de réaliser une réserve incendie, en raison de l'insuffisance du réseau collectif d'eau permettant d'assurer la défense contre l'incendie du projet.

L'unité foncière sur laquelle le projet doit être réalisé ne pouvant accueillir que 16 places de stationnement, il est proposé de mettre à la disposition de la société RENOV'&BUILD une partie des parcelles cadastrées section 20 n°72, 105, 117 et 118 pour lui permettre d'assurer la réalisation des 9 places manquantes à l'opération, et la réserve incendie destinée à répondre aux besoins de la lutte contre l'incendie générés par le projet. Cette mise à disposition interviendrait à titre gratuit, en contrepartie de l'aménagement de ces places de stationnement, et de cette réserve incendie.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer une convention de mise à disposition.

Plusieurs membres du Conseil Municipal estiment cependant qu'il faut tenir compte d'un projet de 25 logements et non plus de 17 logements, comme initialement proposé, d'une problématique lié aux stationnements qui ne sont plus du même ordre de grandeur et risquerait de créer des tensions au sein du village, et de l'implantation d'un parking, à la place d'un espace vert, au croisement de routes, qui serait potentiellement accidentogène.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal rejette la proposition de mise à disposition ci-dessus, avec 3 voix pour, 7 voix contre et 1 abstention.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 07/03/2020

Le Maire,



Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 07/03/2020

Le Maire :

Emile REICHER

